

Politique linguistique : Nouvelles perspectives pour le français en zone non francophone

Le Français Langue Étrangère est menacé au Japon, ébranlé par le développement de l'anglais. Une réflexion s'impose donc sur le renouvellement de la politique linguistique du français en zone non-francophone : quelles perspectives se dessinent pour le français, sur le plan de la politique linguistique et de la pratique pédagogique ? Peut-on dégager une problématique du Français Langue Étrangère qui soit en phase avec la société japonaise actuelle ?

N°316

Dans l'histoire moderne du Japon, l'implantation du français a connu deux phases capitales. Après l'ouverture du pays au monde occidental en 1868, le français a servi (avec l'anglais et l'allemand) à introduire la civilisation occidentale. Invité par le gouvernement Meiji, le juriste parisien Boissonade (1825-1910) a rédigé le Code civil et le Code pénal à l'exemple des droits français, illustrant ainsi une des contributions majeures des Français à la fondation de l'État-Nation au Japon. La deuxième période est marquée par des intérêts plus culturels. Après la défaite de la deuxième guerre mondiale, les Japonais ont été séduits par la civilisation et la culture françaises, par l'image d'une France « République des lettres » représentée par Sartre et Camus.

Aujourd'hui pourtant, la stagnation culturelle du français fait face à l'offensive de l'anglo-américain. La globalisation de l'économie a favorisé l'impérialisme culturel américain sur l'Archipel et les Japonais ont commencé à « démystifier » la France, notamment en découvrant son quotidien grâce au tourisme. Le

rayonnement de civilisation française, motivation indispensable à l'apprentissage de la langue jusqu'alors, ne joue désormais plus son rôle.

Le français face à la logique économique

Dans ce contexte, l'introduction du principe du marché dans l'enseignement des langues étrangères et l'idée d'évincer, notamment à l'université, les domaines qui ne sont pas rentables en termes d'intérêts immédiats favorisent la diffusion de l'anglo-américain. L'enseignement du Français Langue Étrangère, à plus forte raison l'étude de la langue et de la littérature françaises, échapperont difficilement à cette logique de l'efficacité économique, compte tenu de leurs valeurs purement humanistes et non-lucratives. A contrario, la suprématie de l'anglais dans le monde des affaires est garantie par la recherche d'efficacité économique que relaie l'internet, dominé par l'anglais. En matière de langue des affaires, l'anglo-américain ne cesse d'élargir son empire : Nissan, société japonaise d'automobile en partenariat avec Renault, a décidé d'utiliser l'anglais comme langue de communication dans son état-major franco-japonais, même si les expatriés français peuvent théoriquement imposer leur langue aux collègues japonais en raison du poids des capitaux français. Motivée par une volonté de communiquer efficacement, la décision de Nissan a également été prise en raison des coûts de la formation de l'ensemble du personnel à une communication minimale en français. Comment réagir à cette offensive accélérant le monolinguisme ? En suscitant une stratégie de défense des langues étrangères au Japon, notamment en réaffirmant les valeurs du français dans la zone non-francophone et en réfléchissant au rôle de l'éducation dans la société contemporaine.

Si nous tenons à soutenir le Français Langue Étrangère dans un but utilitaire et pratique, nous sommes obligés de reconnaître la domination de l'anglo-américain qui s'explique par le principe du marché. D'un côté les consommateurs – c'est-à-dire les apprenants – ont besoin de « produits » anglo-américains pour des raisons économiques et, de l'autre côté, l'industrie des langues – constituée par les appareils éducatifs, les médias et les pouvoirs publics – satisfait le besoin des consommateurs en leur dispensant des cours de langue. « Le bon fonctionnement des marchés » règle tous les problèmes, à première vue. Pourtant, un débat est nécessaire. La politique linguistique pour les langues étrangères au Japon doit-elle se contenter de dispenser l'enseignement d'une seule langue étrangère pour assurer « le bon fonctionnement des marchés » ? La politique linguistique suit-elle la

situation actuelle sur le marché des langues étrangères ou propose-t-elle une alternative ?

Lorsque Michel Rocard, ancien Premier ministre français, s'interroge pour savoir si le français est la langue des droits de l'homme, il essaie de défendre le statut du français par rapport à celui de l'anglais. Selon l'ancien Premier ministre, l'anglo-américain partage avec « l'école monétariste » des sciences économiques la valeur selon laquelle « seul le bon fonctionnement des marchés peut porter remède à toutes ces difficultés. Dans cette vision, toute règle est une entrave, tout contrôle risque toujours de perturber l'ajustement spontané que permet le marché » (1). Michel Rocard rapproche le français de « l'école de régulation », selon laquelle « c'est au contraire l'absence ou l'insuffisance de règles du jeu claires et contrôlées dans leur application qui est la clé du problème. Il faut retrouver le sens et les fonctions d'une autorité régulatrice » (1).

Ce point de vue, qualifié de « régulateur » du monde contemporain, rappelle la formation historique du français, soumise, des origines à nos jours, au pouvoir, royal ou républicain, qui la promeut « d'en haut ». La langue française est apparue pour la première fois dans les Serments de Strasbourg (842) pour être diffusée ensuite par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui a prescrit l'usage du français au lieu du latin dans les jugements des tribunaux. La fondation de l'Académie Française en 1635 se situe également dans cette trajectoire de la politique linguistique. Ainsi, la politique linguistique du français est plutôt gérée « in vitro » tandis que la langue de Shakespeare mobilise, évolue « in vivo », selon la demande et l'usage des consommateurs (2).

Puisque le statut historique – et même actuel – du français n'est pas le même que celui de l'anglo-américain, il faut tenir un discours adéquat pour réaffirmer sa présence. Lorsque la « Commission pour le Japon du XXI^e Siècle » a présenté, au début de l'an 2000, un rapport au Premier ministre japonais dans lequel elle a proposé de mettre en place l'anglais comme deuxième langue officielle du Japon, elle a rappelé brièvement deux aspects importants de la politique d'éducation : l'un l'articulant avec le marché et l'autre avec une gouvernance d'ordre national. Articuler l'enseignement des langues étrangères avec la gouvernance nationale implique d'examiner les rapports de force entre l'État, les apprenants en tant que ressources humaines à la recherche de compétences et les systèmes éducatifs. Les lois fondamentales sur l'éducation au Japon prescrivent formellement le caractère public de l'enseignement scolaire, à tous les niveaux, sans distinguer le secteur public d'avec le secteur privé : un argument pour l'enseignement des langues étrangères au nom de la gouvernance nationale ?

L'enseignement de langues étrangères au service de la politique extérieure

La gouvernance nationale en tant que deuxième volet de l'éducation soutenue par le secteur public comporte plusieurs aspects, dont l'un se déploie comme politique extérieure. Si le Japon veut développer les échanges internationaux d'une façon multilatérale au XXI^e siècle, le rôle des langues étrangères est appelé à se renouveler. La prise de conscience politique à l'égard des langues étrangères n'est pourtant pas nouvelle. Comme on l'a vu, dans l'histoire moderne du Japon, l'enseignement des langues européennes sous forme de « *troïka* » linguistique (anglais, allemand et français) était valorisé au détriment d'autres langues, asiatiques, en particulier. Le temps n'est plus où, pour le gouvernement japonais, les langues étrangères étaient le « miroir » grâce auquel le Japon en voie de développement pouvait imiter la civilisation occidentale. Les langues étrangères, dans le Japon du XXI^e siècle, serviront à communiquer avec un monde multipolaire. Un des membres de la « Commission pour le Japon du XXI^e Siècle » explique que les langues étrangères ne se veulent plus le « miroir », mais la « fenêtre » ouverte sur un monde pluriel, afin de nouer le dialogue de façon multilatérale, et de partager le regard des autres. Pour réaliser ce changement de statut, la Commission appelle à développer une compétence de communication internationale qu'elle définit ainsi : « recueillir des informations d'une manière globale, donner des opinions, faire des échanges et travailler ensemble ». Si la première mission présuppose surtout la pratique de l'internet, l'anglo-américain seul ne peut monopoliser cette compétence de communication internationale. Le français est, de ce point de vue, une des langues les mieux adaptées ; le monde francophone montre la possibilité du dialogue à l'échelle multiculturelle et multilingue, avec toutes les variétés sociales, politiques et économiques. Avec la communauté francophone, la langue française s'ouvre, en dehors de la France métropolitaine, à la relation multilatérale, à un monde multipolaire, ce qui correspond bien au rôle d'une langue étrangère en tant que « fenêtre » ouverte sur le monde.

L'ouverture sur un monde à plusieurs pôles permettrait en outre de créer « la sécurité culturelle » (3). La sécurité s'est construite, au cours de l'époque de la guerre froide, dans une dimension militaire et diplomatique. À présent, on reconnaît la valeur de la culture dans la stratégie des relations internationales, et l'échange culturel, y compris dans son aspect linguistique, prend une place non négligeable dans la politique extérieure. La sécurité culturelle vise à mieux

connaître la culture des pays partenaires, afin d'augmenter la confiance, de lever les malentendus, et, le cas échéant, l'hostilité de la population. En d'autres termes, la reconnaissance culturelle entre les pays partenaires peut exercer une influence importante sur les relations internationales, ce que le Japon a vécu de manière négative avec l'ancienne Union Soviétique. Les apprenants du russe, peu nombreux à l'époque au Japon, n'étaient pas assez « convaincants » pour augmenter la confiance des Japonais envers les Russes, alors qu'il aurait fallu, au contraire, consacrer des efforts à une meilleure compréhension des comportements culturels des pays virtuellement « ennemis ». La confiance promue par la diffusion de langues étrangères peut servir, tout comme le corps militaire, à la sécurité du pays.

La mise en place de cette politique requiert des plans d'action éducative. Avant tout, une meilleure mobilité internationale des étudiants. Le gouvernement japonais a lancé un projet d'accueil des étudiants étrangers en 1983, et le ministère japonais de l'Éducation nationale estime qu'en 2000, leur nombre en a été d'environ soixante-cinq mille, encore loin des chiffres prévus (cent mille étudiants). Leur accueil est à l'ordre du jour sur le plan politique pour montrer l'ouverture du pays à la communauté internationale, et là se trouve un des atouts pour affirmer la présence du français. Il s'agit de développer un accueil plus dynamique des étudiants francophones, majoritairement africains, jusqu'ici peu reçus, mais qui permettra de créer un espace francophone dans les campus (aussi éphémère soit-il). La rencontre entre les étudiants japonais et francophones au quotidien conduira à découvrir d'autres aspects du français, d'où germera la communication internationale en français que nous souhaitons promouvoir.

L'autre facteur de la mobilité des étudiants, la valorisation de la monnaie japonaise, favorisera sans doute l'ouverture vers l'extérieur. Certaines universités intègrent d'ores et déjà des cours d'été de langues étrangères relatives aux pays en relation avec leur propre programme d'études. Le français ne fera pas exception. L'apprentissage du Français Langue Étrangère dans la zone francophone, le Québec, la Belgique, la Suisse ou la Nouvelle-Calédonie pour l'instant, sensibilisera les apprenants à la diversité culturelle francophone. La mise en place de ce dispositif demande, sans parler de la prise de conscience des enseignants de Français Langue Étrangère, une volonté politique des pouvoirs publics. La programmation des langues étrangères, le français entre autres, requiert une régulation « d'en haut », et par conséquent résolument politique. La stratégie coïncide, comme on l'a constaté, avec l'avenir du français au Japon. Ne peut-on pas voir là la possibilité de la survie du Français Langue Étrangère dans l'Archipel ?

Propositions pédagogiques pour la communication internationale

En vue de former à une compétence de communication internationale en français, quelques projets pédagogiques restent à concevoir, en plus des mesures institutionnelles. À l'exemple des propositions de Funabashi (4) pour l'anglais, nous pouvons soumettre quelques idées concrètes pour la classe de Français Langue Étrangère.

Il faudrait d'abord examiner les matériaux pédagogiques du Français Langue Étrangère. Quand l'enseignement/ apprentissage du Français Langue Étrangère est structuré, comme il l'est jusqu'à présent, du point de vue de la relation unilatérale, c'est-à-dire du point de vue des Japonais sur la France et/ou les Français, il manque ce regard sur le français que porte l'ensemble de la communauté internationale. La valorisation de la francophonie dans les matériaux pédagogiques commencera par la présentation des pays francophones. La francophonie comprendra à la fois l'entité politique (des pays et des régions adhérant à la Francophonie, mouvement intergouvernemental des pays ayant en commun l'usage du français) et les pays francophones au sens sociolinguistique du terme (France, Suisse, Québec...). La présentation des pays francophones et, mieux, de leurs cultures, demandera une explication sociolinguistique de l'implantation du français dans le pays concerné. Les apprenants découvriront la diversité historique et géopolitique du français.

Puisque la communication internationale requiert une relation bilatérale et/ou multilatérale, nous ne pouvons nous contenter de regarder uniquement le monde francophone. Il faudrait montrer le Japon contemporain aux francophones, pour que les apprenants puissent transmettre des informations sur leur propre pays aux partenaires francophones. Ce dispositif anticipe d'ailleurs sur leur séjour linguistique dans l'espace francophone car il arrive souvent qu'une fois dans une école de langues en France, les apprenants soient appelés à faire un exposé sur leur culture d'origine.

En ce qui concerne la situation langagière, beaucoup de manuels envisagent la rencontre entre étudiants japonais et français, mais peu sont sensibles à la rencontre avec des francophones, par exemple des Africains ou des Québécois. Nous pouvons imaginer sans trop de difficultés une scène de communication entre de jeunes Japonais et de jeunes Africains qui viennent au Japon pour faire leurs études. Ils échangeront des informations sur leurs propres pays en français, par

exemple, dans un restaurant universitaire (5). Il faut tenir compte cependant des usages de la langue culturellement propres aux pays et régions d'origine. Certains québécismes ou certaines particularités lexicales du français en Afrique permettent de connaître la diversité du français. De même la communication entre les non natifs est à étudier, d'autant plus que dans beaucoup de cas, les apprenants, surtout débutants, établissent leur première expérience de communication en français avec les non-francophones dans une école de langues.

L'intégration de l'Assistance Publique au Développement (APD) à destination des pays francophones (surtout africains) propose une autre piste pédagogique à explorer. Il s'agit des actions gouvernementales peu connues des apprenants et des enseignants, mais qui sont à valoriser auprès des jeunes Japonais. Lorsque l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) envoie des experts et des coopérants japonais dans les trente-trois pays de l'Afrique subsaharienne aussi bien que dans d'autres pays, communément appelés « anciennes colonies françaises », la communication avec les partenaires s'établit, dans beaucoup de cas, en français. Par rapport aux touristes japonais qui découvrent la France, les experts et les coopérants représentent un petit nombre de la population mais ils pratiquent, à titre professionnel et sur le terrain de la communication internationale, le français « langue africaine » totalement en dehors du contexte franco-français. Nous pouvons présenter la situation de coopération avec les pays concernés dans les manuels de Français Langue Étrangère . Dans ce cas-là, l'intégration pédagogique sollicitera la coopération avec des experts japonais pour mieux garder l'authenticité du langage. Car la communication avec leurs homologues du pays concerné comprend souvent des termes techniques, propres à la coopération.

Ces dispositifs pédagogiques apporteront, à long terme, une contribution à la refondation de l'enseignement/ apprentissage du Français Langue Étrangère en tant que langue de communication internationale. Il est vrai que, jusqu'à présent, l'enseignement du Français Langue Étrangère était encadré par un imaginaire dirigé vers l'Occident, la France entre autres, principalement alimenté par la connaissance livresque. L'idée de relations multilatérales et réciproques à partir du français faisait donc défaut. Une nouvelle orientation politique du Français Langue Étrangère au XXI^e siècle tendra, par la mise en place de ces mesures, à un dialogue à la fois réciproque et égalitaire entre les civilisations.

Noriyuki Nishiyama

Notes

1. Rocard M. : Le français : langue des droits de l'homme ?, Paris, Éditions Parole d'aube, 1998, p 36.
2. La gestion « in vivo » rappelle la procédure des pratiques sociales, et celle « in vitro » concerne l'intervention sur ces pratiques (Calvet, p 49).
3. Aoki T. : Ajia jirenma (Le dilemme d'Asie), Tokyo, Chuokoron-sinsha, 1999.
4. Funabashi Y. : Aete Eigo koyogoronn (Discours sur l'anglais, langue officielle), Tokyo, Bungeishunjuu, 2000.
5. Un manuel de Français Langue Étrangère (Ensemble) destiné aux débutants et édité par un Français, a réussi dans une certaine mesure à intégrer ce genre de scène de communication. Il s'agit d'un dialogue entre un étudiant français et un Congolais qui fait ses études en France. L'échange des informations sur le pays d'origine n'est pas exclu, et avec l'accent à l'africaine enregistré sur le support CD, les apprenants peuvent se sensibiliser au français « langue de communication internationale » (Celette, pp 36 et 92).

Bibliographie

Kawai H. (sous la direction de) : 21 seiki Nihon no koso Kondankai (Commission pour le Japon du XXIe siècle), (2000), Nihon no frontier wa Nihon no nakani aru : jiritu to kyochi de kizuku sinseiki (Les pionniers au sein du Japon : l'indépendance de l'individu et le gouvernement pour un nouveau millénaire), Tokyo, Kodansha, 246 p.

Aoki T. : Ajia jirenma (Le dilemme d'Asie), Tokyo, Chuokoron-sinsha, 1999, 289 p.

Balibar R. : L'institution du français : essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République, Paris, P.U.F., 1985, 421 p.

Calvet L-J. : Les politiques linguistiques, Paris, P.U.F., Que-sais-je ?, 1996, 128 p,

Cassen B. : « La langue-dollar » dans Le monde diplomatique, mars 2000.

Celette R. Ensemble, Tokyo, Geirin shobo, 1998, 167 p.

Funabashi Y. : Aete Eigo koyogoronn (Discours sur l'anglais, langue officielle), Tokyo, Bungeishunjuu, 2000.

De Rivarol A. : L'universalité de la langue française, Paris, Arléa, 1991, 125 p.

Rocard M. : Le français : langue des droits de l'homme ?, Paris, Éditions Parole d'aube, 1998, 60 p.

Suzuki T. : SUZUKI Takao chosakushuu 4 : Buki tositeno kotoba (Oeuvres de SUZUKI Takao : la langue comme arme), Tokyo, Shinchosha, 2000, 330 p.

[Netothèque](#)

[Pédagogie](#)

[Accueil](#)

[Contact](#)